

Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies  
Télécom ParisTech

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
ET DES FINANCES

**Décision du 7 novembre 2017 portant nomination  
des membres du conseil d'école de Télécom ParisTech**

Le ministre de l'économie et des finances,  
Vu le décret n° 2012-279 du 28 février 2012 modifié relatif à l'Institut Mines-Télécom, notamment son article 22;  
Vu l'arrêté du 18 avril 2012 modifié relatif à Télécom ParisTech, notamment son article 1-1 (3°),

Décide :

Article 1<sup>er</sup>

Sont nommés membres du conseil d'école de Télécom ParisTech, en qualité de représentants de l'État, à compter du 7 novembre 2017 :

*Au titre du ministre chargé de l'industrie*

En tant que titulaire :

M. Caquot (Emmanuel), chef de la mission de tutelle des écoles, au conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies.

En tant que suppléant :

M. Théry (Vincent), adjoint au chef de la mission de tutelle des écoles, au conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies.

*Au titre du ministre chargé des communications électroniques*

M. Weill (Mathieu), chef du service de l'économie numérique à la direction générale des entreprises,

*Sur proposition du ministre chargé de l'enseignement supérieur*

Mme Pradeilles-Duval (Rachel), cheffe du service de la stratégie des formations et de la vie étudiante de la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle.

Article 2

Le directeur de Télécom ParisTech est chargé de l'exécution de la présente décision, qui est publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 7 novembre 2017.

*Le ministre de l'économie et des finances,*  
Pour le ministre et par délégation :  
*Le vice-président*  
*du Conseil général de l'économie, de l'industrie,*  
*de l'énergie et des technologies,*  
L. ROUSSEAU